

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 070-23

Objet : CESSION VEHICULE RENAULT TWINGO IMMATRICULE 74ANS93

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la ville avait acquis Un véhicule de marque RENAULT TWINGO 1.2L EXPRESSION immatriculé 74 ANS 93 de 4 CV ;

CONSIDERANT qu'il figure à l'actif de la commune sous le N° inventaire : 2008/151 et qu'il est complètement amorti à ce jour ;

CONSIDERANT l'état du véhicule cité ci-dessus âgé de 16 ans ;

CONSIDERANT qu'il n'est plus utilisé et qu'il continue de générer des frais (assurance, contrôle technique, entretien...);

CONSIDERANT que la ville, n'ayant pas pris l'option de TVA, n'est pas assujettie à la TVA ;

VU la proposition financière de rachat de Mr Jérémy COATPEHEN demeurant à Courtry pour une valeur de 570 €.

DECIDE

D'ACCEPTER la proposition financière de Mr Jérémy COATPEHEN demeurant à Courtry s'élevant à la somme de 570 € pour la vente en l'état du véhicule communal RENAULT TWINGO immatriculé 74ANS93 ;

D'INSCRIRE les recettes afférentes à cette vente sur le budget communal de l'exercice 2023.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 29 septembre 2023.

Le Maire

Ludovic TORO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230929-070-23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/10/2023

